

Activité normalisation de la Branche AT/MP Extrait du Rapport 2022

(AT/MP : accidents du travail / maladies professionnelles)

EXPRESSIONS OU SIGLES UTILISÉS

AFNOR : Association française de normalisation

BNITH : Bureau de normalisation des industries textiles et de l'habillement

BSI : British standards institution

AT/MP : Accidents du travail et maladies professionnelles

CAT/MP : Commission des accidents du travail/maladies professionnelles

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CCPN : Comité de coordination et de pilotage de la normalisation

CEI : Commission électrotechnique internationale

CEN : Comité européen de normalisation

CENELEC : Comité européen de normalisation en électronique et en électrotechnique

CEN/SF : Forum sectoriel, Bureau stratégique consultatif du CEN pour la normalisation d'un secteur (machines, équipements de protection individuelle, santé et sécurité au travail, etc.)

CGSS : Caisse générale de sécurité sociale

CMR : Cancérogène, Mutagène et toxique pour la Reproduction

CNAM-DRP : Caisse nationale de l'assurance maladie – Direction des risques professionnels

CoS: Comité stratégique d'Afnor pour un périmètre d'activité (Santé et sécurité au travail, Santé et actions sociales, Construction, etc.)

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CRAMIF : Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail

DRP : Direction des risques professionnels de la CNAM

DRSM : Directions régionales du service médical

EUROSHNET : Réseau européen des préventeurs impliqués dans la normalisation, la certification, les essais et la recherche associée

INRS : Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP

ISO : Organisation internationale de normalisation

KAN : Commission allemande pour la sécurité et santé au travail et la normalisation

MSA : Mutualité sociale agricole

OPPBTP : Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

SST : Santé et sécurité au travail

TMS : Troubles musculosquelettiques

UNM : Union de normalisation de la mécanique

SOMMAIRE

Introduction	4
La branche AT/MP et la normalisation en 2022	5
EUROGIP et la normalisation en 2022.....	9
Sujets de normalisation suivis par les experts de la branche AT/MP.....	12

INTRODUCTION

La **Branche "Accidents du travail / Maladies professionnelles" (AT/MP)** est l'une des cinq Branches de la Sécurité sociale française.

Dans le cadre des orientations fixées par la Commission nationale des AT/MP (CAT/MP), elle exerce trois missions complémentaires et interdépendantes :

	Prévenir les risques professionnels en œuvrant sur le terrain Gérer le compte professionnel de prévention¹ (C2P)
	Fixer les taux de cotisation AT/MP des entreprises
	Indemniser et accompagner les victimes d'AT/MP

La Branche s'appuie sur son réseau d'organismes implantés sur tout le territoire :

- la Direction des risques professionnels (DRP) au sein de la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM),
- l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP (INRS),
- EUROGIP,
- les services prévention et tarification des Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) en région, de la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France (CRAMIF) et des Caisses générales de sécurité sociale (CGSS) dans les Départements ou régions français d'Outre-Mer (DROM),
- les services chargés d'instruire les dossiers et d'indemniser les victimes d'AT/MP au sein des Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et des CGSS,
- les Directions régionales du service médical (DRSM).

EUROGIP assure la représentation européenne et internationale de la Branche AT/MP. Dans ce cadre et parmi ses différentes attributions, il coordonne et anime l'activité des experts normalisation de la Branche AT/MP qui participent à l'élaboration de normes françaises, européennes et internationales sur les aspects de santé et sécurité au travail (SST). Cette activité relève de la mission de prévention des risques professionnels de la Branche ;

La participation de ces experts vise prioritairement les normes dans les domaines où le risque de modification des exigences de santé et de sécurité lors des révisions périodiques est fort, celles dont les sujets techniques émergents sont à forte dimension SST et celles où l'"amélioration des conditions de travail" est un axe affiché du programme de travail des instances de normalisation.

Chaque année, EUROGIP publie ce rapport spécifiquement consacré à cette activité normalisation de la Branche AT/MP. La version intégrale, qui détaille chaque sujet grâce à la collecte des informations de reporting organisée auprès des experts, est diffusée au sein de la Branche. Cet extrait est, quant à lui, mis en ligne sur le [site d'EUROGIP](https://www.compteprofessionnelprevention.fr/home.html) et vise un public plus large.

¹ <https://www.compteprofessionnelprevention.fr/home.html>

LA BRANCHE AT/MP ET LA NORMALISATION EN 2022

L'activité normalisation est un processus pérenne et transverse qui s'articule avec d'autres ressources en amont et en aval de la Branche AT/MP. Elle est inscrite dans les Conventions d'objectifs et de gestion (COG) AT/MP en tant que levier d'incitation à la prévention primaire en direction des entreprises.

Cette activité organisée en réseau relève du cadre des missions nationales par délégation de la CNAM/DRP. La mobilisation des acteurs de ce réseau couvre des enjeux de prévention essentiels en lien par exemple avec la lutte contre les accidents graves et mortels, une priorité historique de la Branche AT/MP et un axe fort du 4^e Plan santé au travail 2021-2025 ([PST 4](#)), la conception des lieux et situations de travail (CLST), la prévention des chutes, des cancers ou encore des troubles musculosquelettiques (TMS), première cause de maladies professionnelles.

Ainsi, la participation aux travaux de normalisation permet-elle de réduire le risque à la source par des actions dès la conception des machines et des équipements de protection individuelle (ÉPI) : un équipement bien conçu est un équipement plus sûr. Elle contribue à la prévention des accidents graves et mortels dus aux machines (normes sur les presses, les engins de forage ou de démolition, les scies circulaires, les chariots industriels, etc.), aux chutes de hauteur (normes sur les plateformes élévatrices ou les garde-corps), aux chutes de plain-pied (normes sur la glissance des sols) et, dans une moindre mesure, aux accidents de la route.

Cette action à la source dès la conception est également efficace pour la réduction des TMS et des risques cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) ainsi que pour lutter contre les effets de certaines pollutions (sols, air intérieur) sur la santé des travailleurs : ergonomie des postes et lieux de travail/TMS, réduction des vibrations/TMS, atmosphères des lieux de travail, exposition aux risques chimiques ou aux poussières, nanomatériaux et perturbateurs endocriniens/cancers ; systèmes normalisés de captage des poussières à la source sur les machines à bois.

C'est un outil contribuant à éliminer les sources de danger et à favoriser l'ergonomie des lieux et outils de travail. Il renforce la prévention en permettant la prise en compte des conditions de travail et de la sécurité dès la conception des matériaux, équipements et outils utilisés en entreprise particulièrement au bénéfice des TPE / PME.

Outre une réelle valorisation de ses savoirs auprès des concepteurs et des utilisateurs français, européens et internationaux, la participation active des préventeurs de la Branche AT/MP aux travaux de normalisation relève de la stratégie globale de prévention primaire. Elle permet de faire valoir l'état d'évolution de la technique le plus favorable à la prévention et ainsi limiter les situations dangereuses tout en promouvant, dans les documents normatifs de large portée, les principes généraux de prévention de la Branche.

La participation de la Branche AT/MP en quelques chiffres

En 2022, **77 experts** des CARSAT, de la CRAMIF, de l'INRS, et d'EUROGIP ont participé en tant que porteurs de politique publique aux travaux de **56 commissions françaises**, **27 comités techniques européens** (CEN et CENELEC) et **19 comités techniques internationaux** (ISO et CEI). Le Réseau prévention de la Branche AT/MP a ainsi contribué à l'élaboration de normes dans près de 112 groupes de travail : 20 français, 52 européens et 40 internationaux.

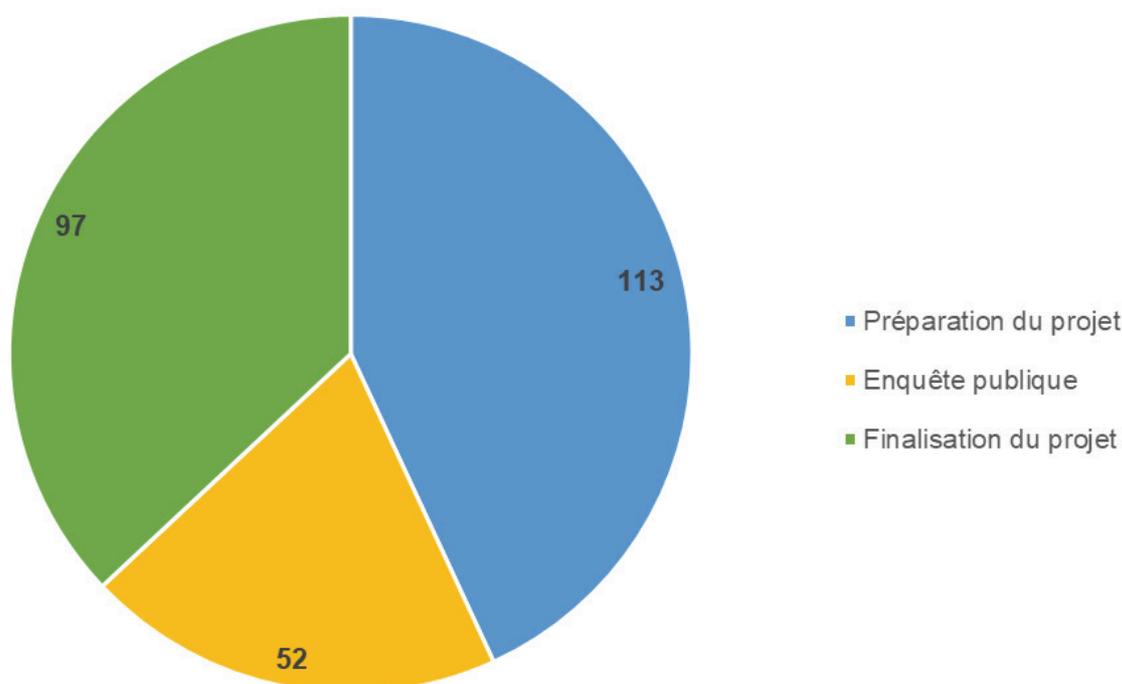
Répartition des experts* normalisation de la Branche AT/MP

Secteurs de normalisation	TOTAL
Sécurité des machines	26
Lieux de travail et ambiances physiques	24
Construction	11
Équipements de protection individuelle	9
Aspects stratégiques normalisation	2

*Un même expert peut participer à des travaux de normalisation dans différents secteurs.

Ces experts ont participé à l'élaboration ou au suivi de **262 projets de normes** traitant d'aspects SST.

Le graphique ci-dessous présente **le nombre de normes suivies par les experts de la Branche AT/MP en 2022 selon l'état d'avancement**



La préparation du projet regroupe les étapes d'écriture de l'avant-projet depuis son inscription au programme de travail de l'instance de normalisation jusqu'au lancement de l'enquête interne à l'instance pour valider le consensus (TC/CD).

L'enquête publique permet à tout un chacun de formuler des commentaires techniques sur le projet. La finalisation du projet regroupe les travaux de réécriture du projet sur la base des commentaires reçus.

La finalisation du projet comprend l'étape du vote formel final, le traitement des commentaires reçus et, si le projet est approuvé, sa publication.

Impact de la Covid-19 sur les travaux normalisation

Comme les années précédentes et ce depuis la crise sanitaire liée au Covid-19, très peu de déplacements ont été effectués en 2022. L'activité normalisation a maintenu son niveau habituel en substituant les réunions physiques par des réunions virtuelles avec, dans la majorité des cas, un niveau d'efficacité équivalent. Les réunions européennes ou internationales se sont tenues en très grande majorité en format virtuel. Les réunions françaises se sont majoritairement tenues en format hybride (présentiel/virtuel) pour intégrer une légère reprise des participations en présentiel.

Si les systèmes de normalisation et les experts ont su s'adapter sur le long terme à la situation, il s'avère toutefois, avec le recul, que les réunions en présentiel, riches en échanges informels, sont indispensables pour maintenir la cohésion des groupes de travail et faciliter l'arrivée des nouveaux participants. C'est la raison pour laquelle certains groupes de travail ont décidé d'organiser à minima une réunion annuelle en format exclusivement présentiel.

L'alliance de la connaissance métier et de l'expertise technique au sein de la Branche AT/MP

Les experts normalisation sont avant tout des spécialistes en prévention aguerris et expérimentés, ayant développé ou accompagné des solutions techniques dans le cadre de leur activité courante d'ingénierie de prévention. De par leur maîtrise des enjeux stratégiques de la Branche AT/MP et de leurs domaines de compétences techniques respectifs, ils mettent leur expertise au service de l'élaboration de normes pour faire valoir la prévention des risques professionnels.

L'expertise des préventeurs des CARSAT/CRAMIF (la réalité de l'opérateur, la dernière machine mise en service, avoir vu le presqu'accident, avoir enquêté, contribuer à l'analyse des risques...) complète utilement l'expertise plus scientifique, plus systémique ou plus pointue de l'INRS (sur des méthodes analytiques en chimie par exemple). La connaissance métier et l'expertise technique sont des atouts qui ont, des années durant, fait la spécificité et la force des préventeurs de la Branche AT/MP. Cette complémentarité est particulièrement utile pour améliorer le contenu des normes en révision et préserver les acquis obtenus lors de l'écriture des documents.

Leur implication va, selon les sujets, de la veille active à la participation régulière en réunions nationales, européennes et internationales. Certains experts ont occupé différentes responsabilités au sein d'instances ou de groupes de travail en tant qu'animateur (biomécanique, mesurage des agents biologiques dans l'air des lieux de travail, cabines de protection contre les atmosphères dangereuses, etc.), président (protecteurs de l'ouïe ; exposition aux agents chimiques et biologiques sur le lieu de travail, détermination de l'exposition au bruit en milieu de travail, acoustique des espaces ouverts des bureaux, etc.).

Certains ont également participé à des comités rédactionnels et à la relecture des versions françaises des projets de normes afin de s'assurer de leur qualité et de leur conformité à la version de référence, le plus souvent anglaise (cabines de ponçage, équipements pour la préparation et l'application de produits de revêtement organique, etc.).

Enfin, un expert a également pris des responsabilités en tant que Consultant HAS pour contribuer à l'amélioration de la qualité des normes harmonisées pour les machines.

Les retours d'expérience des experts montrent que la prise de responsabilité permet indubitablement de renforcer l'efficacité des participations dans les groupes de rédaction des normes. Les témoignages des experts évoquent également dans ce rapport 2022 certains freins rencontrés dans l'exercice de cette activité normalisation de nature à limiter l'efficacité de leur participation.

Contribution à trois grandes catégories de normes

La Branche AT/MP agit activement à l'élaboration ou la révision de trois grandes catégories de normes.

- **Les normes de conception**

L'essentiel de la participation de la Branche AT/MP porte sur l'écriture de normes européennes concernant la sécurité des machines et des équipements de protection individuelle.

Pour ces normes de conception de produits, l'objectif est de préserver les acquis lorsque des normes françaises ou européennes sont reprises à l'international. L'objectif est également d'améliorer leur qualité en intégrant les retours d'expérience des CARSAT/CRAMIF et en adaptant leur contenu à l'état d'évolution de la technique. La collecte de certaines remontées du terrain des CARSAT/CRAMIF ainsi que les enquêtes réalisées suite à des accidents du travail graves et mortels permettent de prendre en compte l'expérience des utilisateurs lors des révisions de ces normes ou de demander, en cas de vide normatif, l'écriture d'une nouvelle norme.

- **Les normes de mesurage et de méthode d'essai**

Le champ couvre des domaines tels que les vibrations ou encore les atmosphères des lieux de travail. Outre l'amélioration des normes existantes, il s'agit là aussi de valoriser le savoir-faire de la Branche AT/MP à plus large échelle.

Ce groupe de normes porte par exemple sur les risques liés à l'amiante, au bruit, aux vibrations, à l'ergonomie, aux poussières, etc., et vise à faire progresser la prévention des maladies professionnelles (TMS, cancers, surdité...), par exemple, pour les travaux sur la qualité acoustique des espaces de bureaux ouverts. La participation active du Réseau permet de valoriser le savoir-faire de la Branche AT/MP à grande échelle pour mieux le partager.

- **Les nouveaux champs en lien avec la prévention sur les lieux de travail**

De nouveaux sujets liés à la prévention sur les lieux de travail sont régulièrement inscrits dans les programmes de normalisation (management de la SST, gestion des ressources humaines, etc.). Ils nécessitent une veille active et, parfois, une action pour défendre les principes de prévention. Sur les sujets organisationnels, la participation de la Branche AT/MP ne va pas de soi car ils relèvent plutôt du dialogue social et de la réglementation. Pour autant, une participation d'experts de la Branche AT/MP pour faire valoir ses préconisations permet d'asseoir leur légitimité et d'élargir leur portée. Le Comité de pilotage recommande que la participation à ces sujets hors du cœur de cible fasse l'objet de prises de décision de la CAT/MP, au cas par cas.

EUROGIP ET LA NORMALISATION EN 2022

EUROGIP coordonne et anime depuis 1991 l'activité normalisation de la Branche AT/MP aux plans français, européen et international.

Pour ce faire, il alerte sur la création de groupes de travail, de projets de normes pour que la Branche soit représentée sur des sujets contribuant à la prévention des AT/MP. Il s'assure de la nomination des experts ou de leur remplacement dans les commissions de normalisation, veille à leur information et, si nécessaire, à leur formation à la normalisation.

EUROGIP, dans son rôle d'assistance, répond aux sollicitations des experts dans le cadre de leur mission auprès de bureaux de normalisation. Les experts sont également informés et consultés sur différents sujets : nouveaux projets, créations de comités techniques, enquêtes publiques, révisions quinquennales, etc.

Il met à leur disposition des abonnements à des revues linguistiques telles que Vocabulaire ou encore des formations aux systèmes de normalisation française, européenne et internationale, ainsi les outils suivants :

- **Normabase**, créée et mise à jour par EUROGIP, fournit aux experts les informations nécessaires à l'exercice de leur mission (instances de normalisation, projets en cours, etc.).
- **Norm'actions** fait le point sur l'état d'avancement des projets de normes en cours d'élaboration qui font l'objet d'une participation ou d'une veille active par les experts de l'assurance AT/MP.
- **CObaz Horizon** ouvre l'accès à l'ensemble des normes de la collection AFNOR (NF, NF EN, NF EN ISO et NF ISO) qu'elles soient en vigueur, en projet ou annulées. Cette base documentaire permet également la consultation de près de 95 normes purement internationales.

Piloter et coordonner l'activité normalisation

L'engagement de la Branche AT/MP dans les travaux de normalisation a été réaffirmé par la CAT/MP. Une recommandation a été émise pour que les prochains contrats pluriannuels de gestion (CPG) facilitent la participation des préventeurs des CARSAT/CRAMIF dont l'expertise terrain et les retours d'expérience sont particulièrement utiles pour améliorer le contenu des normes. Des référents dans chaque caisse assurent le relais avec EUROGIP sur les questions de normalisation.

Lors des réunions de Coordination normalisation, EUROGIP a continué d'alerter la CNAM et l'INRS sur la création de groupes de travail ou sur les besoins de remplacement d'experts afin que la Branche soit représentée sur des sujets importants pour elle. Il a également préparé et organisé les réunions du Comité de pilotage Normalisation visant tant les réflexions stratégiques pour l'action normalisation de la Branche que les arbitrages en matière de participation aux nouveaux travaux.

EUROGIP est l'unique interlocuteur des bureaux de normalisation pour toutes les participations de la Branche AT/MP à la normalisation. À ce titre, il a financé les droits d'inscription annuels des experts dans les commissions ou groupes de normalisation.

Le Groupement a également exercé son rôle de coordinateur pour l'élaboration des positions et des réponses de l'assurance AT/MP dans le cadre des consultations du système normatif sur des nouveaux sujets, des créations d'instances ou des demandes de normalisation émanant de la Commission européenne. Ce fut le cas pour exprimer la position de la Branche sur la création d'accords d'atelier du CEN concernant les compétences en matière de sécurité dans les applications de robotique collaborative d'une part et sur les lignes directrices pour l'introduction, la mise en œuvre d'outils instrumentaux en temps réel pour l'évaluation des risques biomécaniques d'autre part.

Animer le Réseau d'experts

EUROGIP a régulièrement répondu aux experts qui sollicitaient son aide pour l'exercice de leur mission normalisation (réunions, auprès des bureaux de normalisation) ou sur des questions d'interprétation des règles de fonctionnement de la normalisation. Il les a informés (y compris les nouveaux sur les systèmes de normalisation), les a consultés sur les nouveaux projets, les créations de Comités Techniques, les révisions quinquennales, etc., les a (ré)abonnés à des revues linguistiques ou leur a adressé la [Kanbrief](#).

Le 21 octobre 2022, EUROGIP a organisé une plénière normalisation en présentiel dans les locaux de la CRAMIF qui a réuni une quarantaine de personnes : experts normalisation, chefs de départements, ICR et référents normalisation des CARSAT. Les participants ont pu échanger sur l'intérêt de la participation du réseau prévention aux travaux sur le mesurage des agents biologiques ou encore apprendre comment nos voisins allemands et polonais géraient leur activités normalisation. L'après-midi, dédié à des échanges en sous-groupes, a permis de préciser les attendus des experts et d'EUROGIP pour la rédaction des fiches de suivi, éléments clés du présent rapport d'activité normalisation de la Branche AT/MP.

Exercer une veille normative

Cette veille normative a porté sur les trois points de vigilance suivants :

- L'émergence de nouveaux sujets ou instances de normalisation telles que celle sur l'Intelligence artificielle, les projets en cours (dont les enquêtes probatoires) et les mises en révision des normes existantes sur des champs investis ou non.
- Les nouveaux formats de documents normatifs, tels que les accords d'ateliers européens (CWA) ou les AFNOR Spec, élaborés rapidement sans la participation de l'ensemble des parties prenantes concernées, ce qui impose une veille vigilante et, si nécessaire, la participation coordonnée de la Branche AT/MP.
- L'intervention croissante de la normalisation dans des domaines non techniques comme les services à la santé, ou les systèmes de management et l'internationalisation des travaux... La veille sur les normes dans le champ social et sociétal permet à la Branche AT/MP de se positionner le plus en amont du processus

Mieux faire connaître les normes et leur intérêt pour la prévention

Le Groupement a communiqué régulièrement sur cette activité via la rubrique normalisation de sa newsletter "Eurogip infos", disponible en français et en anglais à partir du [site d'EUROGIP](#) ou mensuellement par email sur inscription.

Les articles publiés sont fréquemment repris par divers supports, notamment sur Internet.

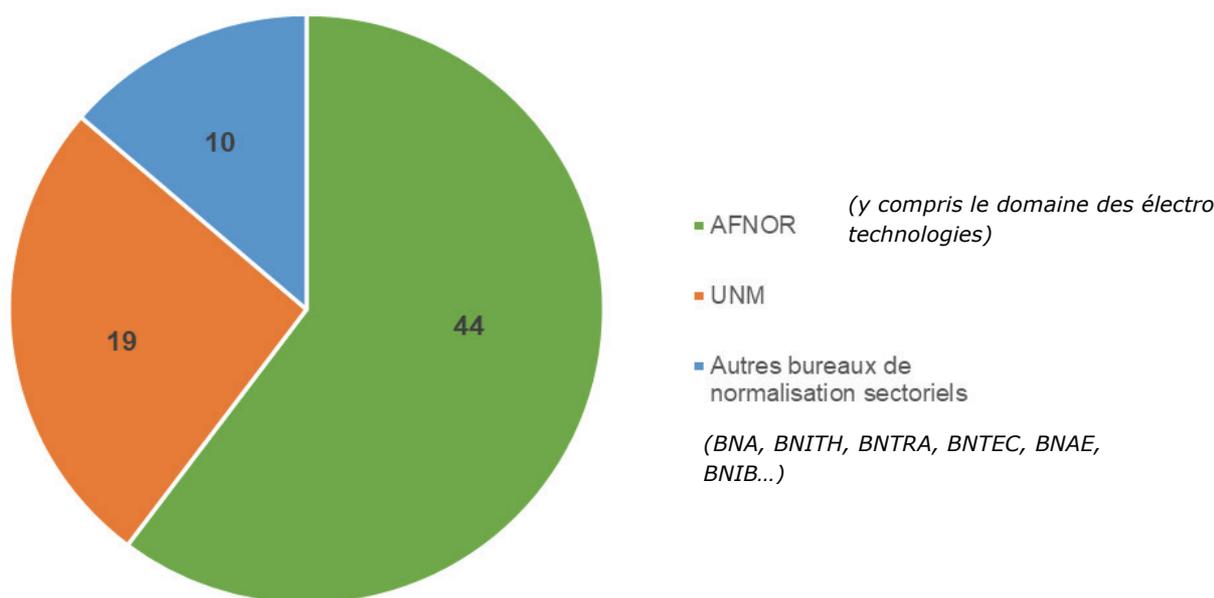
Le 20 octobre 2022 s'est tenue à Paris la 7^e conférence européenne du Réseau Euroshnet. Elle portait sur le thème de l'Intelligence artificielle et de la santé-sécurité au travail ("Artificial intelligence meets safety and health at work"). La France étant le pays organisateur, EUROGIP a été avec l'INRS fortement mobilisé pour l'organisation de cet événement, lequel a réuni quelque 120 experts venus de 14 pays : France, Allemagne, Belgique, Espagne, Suède, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Slovaquie, Finlande, Grèce, Japon, Émirats Arabes Unis, Corée. Le programme abordait les questions de confiance, de contrôle, d'éthique, de responsabilité juridique et de fiabilité technique que pose l'utilisation en toute sécurité de l'IA en parallèle des activités humaines. Les différentes interventions ont montré qu'il est nécessaire d'analyser les conséquences potentielles sur le travail, les opportunités apportées ainsi que les risques générés concernant la santé et la sécurité des travailleurs pour introduire avec succès un système d'IA au travail. En dernière partie de programme, des experts et des acteurs sociaux ont discuté de la manière dont la normalisation et les organismes notifiés peuvent jouer un rôle dans la régulation de ces risques et l'amélioration de ces opportunités.

CObaz Horizon, en partenariat avec les ministères du Travail et de l'Agriculture et édité par AFNOR en remplacement de Standard Webport continue d'être est mis à la disposition des agents et services de documentation des CARSAT, de la CRAMIF et de l'INRS ainsi que des partenaires sociaux de la Branche qui en font la demande.

Mieux faire entendre le point de vue de la prévention dans les normes

Le point de vue de la prévention est porté par les experts inscrits dans les instances de normalisation.

En 2022, ceux-ci ont pris part aux travaux de près de **73 commissions de normalisation nationales** relevant de 8 bureaux de normalisation sectoriels (BN) :



Une procédure de consultation interne de la Branche AT/MP, coordonnée par EUROGIP, sur certains projets de normes soumis à enquête probatoire française a permis d'informer la Branche sur l'existence de ces documents et dans certains cas d'émettre un avis collectif couvrant les thèmes de sécurité des machines (engins de chantier, levage, manutention, etc.), équipements de protection individuelle, lieux de travail et ambiances physiques et problématiques transversales et diverses. Les consultations d'experts et de référents ont permis d'émettre un avis du Réseau prévention de la Branche sur 12 projets de normes soumis à consultation. L'ensemble des services de documentation de la Branche a été destinataire de ces projets de normes.

EUROGIP pèse aussi dans le consensus normatif au nom de l'Assurance AT/MP française en participant aux instances où sont adoptées les orientations stratégiques de normalisation en SST : Comités d'Orientations Stratégiques "Santé et Sécurité" et "Management et Services" d'AFNOR, Forum sectoriel stratégique européen pour la normalisation en SST et Forum sectoriel du CEN pour la normalisation des machines.

La Commission dans sa [Stratégie européenne pour la normalisation](#) souligne la nécessité pour les Européens de se coordonner afin de renforcer leur influence, devenir des influenceurs plutôt que des suiveurs pour le contenu des normes internationales. EUROSHNET, le réseau de préventeurs européens impliqués dans la normalisation, les essais et la certification a été créé dans cet objectif dès 2001 par l'INRS et EUROGIP en partenariat avec la KAN et la DGUV allemandes.

EUROGIP, en tant que membre fondateur d'EUROSHNET continuera de s'impliquer dans ce réseau qui offre régulièrement la possibilité d'un échange à l'échelle européenne en matière de normalisation, que ce soit lors des réunions avec les six autres membres fondateurs ou des conférences.

SUJETS DE NORMALISATION SUIVIS PAR LES EXPERTS DE LA BRANCHE AT/MP

Aspects stratégiques normalisation

Orientations stratégiques de la normalisation française pour la SST
Stratégie européenne pour la normalisation SST
Stratégie européenne pour la normalisation des machines

Construction

Amiante - Diagnostic dans les immeubles bâtis
Amiante - Guide pour l'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante repérés dans les immeubles bâtis
Amiante - Repérage avant travaux - Sols et infrastructures
Amiante - Stratégie d'échantillonnage pour la détermination des concentrations en fibres d'amiante en suspension dans l'air
Diagnostic radon dans les bâtiments
Dalles pleines en béton armé
Éléments d'installations industrielles - Moyens d'accès permanents
Garde-corps
Garde-corps temporaires de chantier
Glissance des revêtements de sol

Équipements de protection individuelle (EPI)

Appareils de protection respiratoire
Équipements de protection individuelle de l'œil et de la face
Équipements individuels de flottaison
Protecteurs individuels contre le bruit - Protecteurs de l'ouïe
Protection contre les chutes de hauteur
Vêtements de protection et gants contre le risque chimique

Lieux de travail et ambiances physiques

Air des lieux de travail - Caractérisation des expositions aux agents biologiques
Air des lieux de travail - Qualité de l'air - Silice cristalline
Air des lieux de travail - Mesure des agents biologiques dans l'air
Air - Qualité de l'air - Détermination de la teneur en fibres d'amiante
Acoustique - Bruits des machines et des équipements
Acoustique - Décroissance spatiale pour les bureaux ouverts
Acoustique - Détermination de l'exposition au bruit en milieu de travail
Acoustique - Qualité acoustique des bars et restaurants
Acoustique - Qualité acoustique des espaces de bureaux ouverts
Éclairage des lieux de travail
Effets des vibrations sur l'Homme
Équipements de laboratoire - Sorbonnes
Ergonomie - Dispositifs et robots d'assistance physique de type exosquelette
Ergonomie - Biomécanique, force physique humaine
Ergonomie - Biomécanique
Ergonomie - Télétravail - Démarche d'accompagnement ergonomique
Exposition du corps humain aux champs électromagnétiques
Fabrication additive
Nanotechnologies et nanomatériaux

Prévention des accidents d'origine électrique
Prévention des risques associés aux atmosphères explosives (ATEX)
Symboles graphiques et pictogrammes

Problématiques transversales et diverses

Management de la santé et sécurité au travail

Sécurité des machines

Accessoires de levage
Appareils de levage à charge suspendue
Appareils de mise à niveau - Sécurité
Ascenseurs, monte-charges, ascenseurs de chantier, escaliers mécaniques
Chariots de manutention industriels et tout-terrain
Chariots sans conducteurs (AGV, AMR) en milieu industriel
Enceintes de préparation, d'application ou de séchage - Application de produits de revêtement organiques sur des surfaces
Engins de terrassement - Cabines de protection contre les atmosphères dangereuses pour la santé
Engins de terrassement - Travaux européens
Équipement électrique des machines
Équipements de forage et de fondation
Équipements de stockage motorisés
Gestion des déchets - Véhicule de collecte des déchets (BOM)
Installations de transport à câble destinées aux personnes
Installations à câbles transportant des personnes - Tapis roulant de montagne
Machines de construction routière - Finisseur bitume - captage des fumées de bitume
Machines de construction routière - Raboteuses de route - Captage des poussières
Machines à bois - Sécurité
Machines et équipements pour abattoirs
Machines-outils - Centres d'usinage, fraiseuses, machines transfert
Machines-outils- Machines de tournage
Machines-outils - Presses
Matériels au sol pour aéronefs - Matériels aéroportuaires
Matériels au sol pour aéronefs - Traitement au sol des aéronefs - Bagages enregistrés
Sécurité des machines - Aspects transversaux
Sécurité des machines - Dispositifs de verrouillage/interverrouillage
Sécurité des machines - Identification de l'accès au corps entier et prévention des risques dérivés
Sécurité des machines - Systèmes de commande relatif à la sécurité
Sécurité des machines - Systèmes de fabrication intégrés (IMS)
Robotique industrielle
Robots industriels et de service

INDEX PAR NUMÉRO D'INSTANCE DE NORMALISATION

Commissions françaises

AFNOR/CoS SST	Comité d'orientations stratégiques santé et sécurité au travail
AFNOR/001S	Installations à câbles transportant des personnes
AFNOR/J00F	Équipements individuels de flottabilité
AFNOR/E90H	Effets des vibrations sur l'Homme
AFNOR/H96X	Véhicules de collecte des déchets
AFNOR/P01A	Garde-corps
AFNOR/P05A	Résistance au glissement des surfaces piétonnières
AFNOR/S30B	Acoustique – Sources fixes, mesurage et déclaration du bruit
AFNOR/S30D	Acoustique sur les lieux de travail
AFNOR/S30F	Acoustique dans les bâtiments
AFNOR/S66A	Atmosphères explosibles
AFNOR/S71A	Équipements individuels contre les chutes
AFNOR/S76A	Appareils de protection respiratoire et de plongée
AFNOR/S77A	Équipements de protection individuelle – Protection de l'œil et de la face
AFNOR/S78B	Protecteurs de l'ouïe
AFNOR/U21	Prévention des accidents d'origine électrique
AFNOR/UF44	Sécurité des machines - Aspects électrotechniques
AFNOR/UF 106	Méthodes d'évaluation de l'exposition humaine aux champs électriques, magnétiques et électromagnétiques
AFNOR/X08C	Symboles graphiques et pictogrammes
AFNOR/X35A	Ergonomie
AFNOR/X457	Nanotechnologies
AFNOR/X43C	Évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques sur le lieu de travail
AFNOR/X46D	Diagnostic dans les immeubles bâtis
AFNOR/X82A	Management de la santé et de la sécurité au travail
AFNOR/X90X	Lumière et éclairage
BNA/CN-6	Outils de garage – Contrôle technique
BNA/CN-40	Aspects spécifiques des véhicules commerciaux, autobus et remorques
BNAE/AE-FMA	Aéronautique et espace – Fret et matériel aéroportuaires
BNIB-CERIB	Produits préfabriqués en béton
BNITH/EPI	Équipements de Protection Individuelle
BNTEC/P93E	Échafaudages
BNTRA/RAT	Repérage avant travaux de l'amiante – Autres immeubles que les immeubles bâtis : terrains, de génie civil et infrastructures de transport
UNM/28	Équipements agro-alimentaires - Préparation et conditionnement
UNM/38	Chaînes, câbles, accessoires de levage et d'arrimage
UNM/45	Sécurité des machines
UNM/50	Installations industrielles
UNM/61	Installations de laboratoire
UNM/66	Équipements et installations de traitement de surfaces et machines de fonderie – Sécurité
UNM/81	Robots et composants robotiques
UNM/83	Matériels de mise à niveau
UNM/84	Appareils de levage à charge suspendue
UNM/85	Chariots de manutention
UNM/86	Équipements de stockage motorisés
UNM/450	Engins de terrassement
UNM/451	Machines de forage, de fondation et pour les tunnels

UNM/453	Machines pour le bâtiment - Préparation des matériaux
UNM/906	Presses
UNM/907	Machines à bois
UNM/908	Moyens de production par enlèvement de matière
UNM/920	Fabrication additive

Comités techniques CEN-CENELEC

CEN/TC SECT/SF Machines	Forum sectoriel du CEN pour la normalisation des machines
CEN/TC SECT/SF OHS	Forum sectoriel du CEN pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail
CEN/TC 10/SC 1	Monte-matériaux pour personnes et/ou marchandises
CEN/TC 53	Équipements pour travaux temporaires
CEN/TC 79	Appareils de protection respiratoire et de plongée
CEN/TC 98	Matériel de mise à niveau
CEN/TC 98/GT 4	Matériels de mise à niveau – Hayons élévateurs
CEN/TC 122	Ergonomie
CEN/TC 137	Évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques sur le lieu de travail
CEN/TC 142	Machines à bois – Sécurité
CEN/TC 143	Machines-outils – Sécurité
CEN/TC 147	Appareils de levage à charge suspendue – Sécurité
CEN/TC 149	Appareils de stockage à rail – Sécurité
CEN/TC 150	Chariots industriels – Sécurité
CEN/TC 151/GT1	Machines de génie civil et de production de matériaux de construction – Sécurité
CEN/TC 151/GT3	Machines de génie civil et de production de matériaux de construction - Sécurité
CEN/TC 153	Machines destinées à être utilisées avec des denrées alimentaires
CEN/TC 159	Protecteurs de l'ouïe
CEN/TC 160	Protection contre les chutes de hauteur y compris les ceintures de travail
CEN/TC 162	Vêtements de protection y compris la protection de la main et du bras et y compris les gilets de sauvetage
CEN/TC 162/GT6	Vêtements de protection y compris la protection de la main et du bras et y compris les gilets de sauvetage
CEN/TC 169	Lumière et éclairage
CEN/TC 183	Gestion des déchets
CEN/TC 229	Produits préfabriqués en béton
CEN/TC 231	Vibrations et chocs mécaniques
CEN/TC 242	Spécifications de sécurité des installations de transport à câble destinées aux personnes
CEN/TC 274	Équipements au sol pour aéronefs
CEN/TC 305	Atmosphères explosibles – Prévention des explosions et protection contre celles-ci
CEN/TC 332	Équipements de laboratoire
CEN/TC 339	Résistance au glissement des surfaces piétonnières
CEN/TC 352	Nanotechnologies
CLC/TC 106X	Exposition aux champs électromagnétiques du corps humain

Comités techniques ISO-CEI

ISO/TC 20/SC9	Chargement et équipement au sol
ISO/TC 20/SC9 GT3	Chargement et équipement au sol - Bagages
ISO/TC 39/SC10	Machines-outils - Sécurité

ISO/TC 39/SC4	Machines à bois
ISO/TC 43/SC 1	Acoustique/Bruit
ISO/TC 43/SC 2	Acoustique des bâtiments
ISO/TC 43/SC1/GT17	Acoustique/Bruit
ISO/TC 43/SC1/GT28	Acoustique des lieux de travail - Émission sonore des machines
ISO/TC 46/SC3	Atmosphères ambiantes
ISO/TC 94/SC15	Appareils de protection respiratoire
ISO/TC 108/SC4	Exposition des individus aux vibrations et chocs mécaniques
ISO/TC 110	Chariots de manutention
ISO/TC 145/SC2	Identification de sécurité, signaux, formes, symboles et couleurs
ISO/TC 146/SC2	Atmosphères des lieux de travail
ISO/TC 159	Ergonomie
ISO/TC 195	Machines et matériels pour la construction des bâtiments
ISO/TC 199	Sécurité des machines
ISO/TC 229	Nanotechnologies
ISO/TC 261	Fabrication additive
ISO/TC 283	Management de la santé et de la sécurité au travail
ISO/TC 299	Robots et composants robotiques
CEI/TC 44	Sécurité des machines – Aspects électrotechniques

Créé en 1991 par l'Assurance Maladie-Risques professionnels, EUROGIP est un observatoire et un centre de ressources sur la prévention et l'assurance des risques professionnels en Europe.

eurogip.fr/

**Activité normalisation de la Branche AT/MP -
Extrait du rapport 2022**

Paris : EUROGIP - Réf : Eurogip-190/F

ISBN : 979-10-97358-72-3

Paris - 17 pages - 21x29,7cm

Directeur de la publication : Raphaël HAEFLINGER

En savoir plus : hubert@eurogip.fr - fortassi@eurogip.fr

Organismes nationaux de la Branche AT/MP



50, avenue André Lemierre
F-75896 Paris cedex 20
Tél. +33 (0)1 72 60 21 63



51, avenue des Gobelins
F-75013 Paris
Tél. +33 (0)1 40 56 30 40



65, bd Richard Lenoir
F-75011 Paris
Tél. +33 (0)1 40 44 30 00